Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-218100394-20261006-D2026_10_06_06-DE

Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO,** Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
02/10/2026	02/10/2026	19	10	17	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric	X		
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie		X	PELIZZON Eloïse
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas	X		
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent		X	
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer	X		
Secrétaire de séance	CLARAZ-ANGOSTO Martine		

Délibération n°2026-10-06-06	
Résultat du vote	**Votée à l'unanimité des suffrages exprimés**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-218100394-20261006-D2026_10_06_06-DE

Objet : Convention de mise à disposition du service affaires juridiques dans le cadre la prestation de service de rédaction d'actes de transfert de propriété en la forme administrative et d'acquisition de droits réels immobiliers

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Commune membre d'une communauté d'agglomération peut confier par convention la gestion de certains équipements relevant de ses attributions ou encore la réalisation de prestations de services à son profit à la Communauté d'agglomération ;

Considérant que chaque maire est compétent afin de réaliser des actes de transfert de propriété en la forme administrative ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des Communes de procéder directement à la mise en œuvre de transfert de propriété dont les cabinets notariés n'ont pas d'intérêt à prendre la charge au regard notamment du travail administratif qu'ils impliquent en contre partie des nouvelles conditions de tarifications mise en place par la loi pour la Croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 5 août 2015 ;

Considérant que le recours au service affaires juridiques de l'agglomération par la voie d'une mise à disposition permet la mise en place d'un soutien présentant l'intérêt de l'accès à une expertise juridique et à un soutien dans la rédaction des actes ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la Commune, entend bénéficier du soutien du service des affaires juridiques de la Communauté d'agglomération la rédaction d'actes de transfert de propriété en la forme administrative et d'acquisition de droits réels immobiliers ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** la mutualisation des agents du service affaires juridiques de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la rédaction d'actes de transfert de propriété en la forme administrative et d'acquisition de droits réels immobiliers.
- ✓ **D'AUTORISER** Mr le Maire à signer ladite convention annexée à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE BRIATEXTE (TARN)

Le secrétaire de séance